



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle

A tous les membres,

L'Association des familles Messier inc. vous invite à ses **Retrouvailles**
et à son

Assemblée générale annuelle :

Date : dimanche le 22 septembre 2019

Lieu : *Verger Les Jardins d'autrefois*
3675, rang du Cordon,
St-Jean-Baptiste, QC J0L 2B0

La salle est ouverte à partir de 11 h.

Brunch : à partir de 11 h 30

Assemblée générale annuelle : 13 h 15

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée;
3. Constatation de la régularité de la convocation et lecture;
4. Vérification du quorum et du droit de présence;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 août 2018;
7. Rapport du président du conseil d'administration;
8. Présentation du rapport financier 2018-2019;
9. Nomination d'un(e) vérificateur(trice) pour l'année 2019-2020;
10. Ratification des faits et gestes des administrateurs;
11. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection;
12. Élections : Réjean Messier (12) et Lise Ferron (384) sont sortants de charge, mais rééligibles;
13. Varia (ouvert).
14. Levée de l'assemblée.

Par la suite, les membres élus au conseil d'administration se rencontreront afin d'élire leurs officiers. Puis, ceux-ci seront présentés aux membres présents. Pour conclure agréablement cette rencontre, les membres qui le désirent pourront échanger leurs histoires de famille. Selon la température, il sera possible de cueillir vos pommes ou simplement de marcher dans le verger et d'admirer la nature !

Réjean Messier, secrétaire

¹**Brunch** : Veuillez réserver auprès du secrétaire :

- téléphone : 450 346-2976 ou
- courriel : rejeanmess@gmail.com

ASSOCIATION DES FAMILLES MESSIER INC

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 12 août 2018 à 13 h 15 au Restaurant Mikes Varennes, 80 rue Quévillon, Varennes, QC.

Présences :

14 membres : Réal Messier (85), Alain Messier (290), Stella Messier Bellefroid (222), Stella Messier (261), Lise Ferron (384), Marie-Paule Messier Grandchamp (302), Michèle Desrosiers (105), Nycole Messier (409), Richard Leonardo (283), David Messier (347), Gilles Messier (3), Anne Roussel (399), Réjean Messier (12), Michel Messier (392, arrivé à 13 h 45).

6 observateurs(trices) : Lucie Marcil, Paul Bellefroid, Claire Sormany, Jacques Gauvin, Rollande Desrosiers, Michèle Chrétien.

1. Ouverture de l'assemblée.

Le président, Richard Leonardo (283), souhaite la bienvenue à tous les participants et déclare l'assemblée ouverte à 13 h 25.

2. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'assemblée.

Proposé par Réal Messier (85) et, appuyé par Lise Ferron (384) que Richard Leonardo (283) agisse comme président d'assemblée, et que Réjean Messier (12) agisse comme secrétaire d'assemblée ; Adopté à l'unanimité.

3. Constatation de la régularité de la convocation et lecture.

Le président mentionne que l'avis de convocation a été publié dans le dernier numéro de La Moisson des Messier (juillet 2018) et sur notre site Web. De ce fait, il déclare qu'en vertu de nos règlements, l'avis est conforme. Il invite également les membres à prendre connaissance de l'avis de convocation puisqu'il se trouve à la page 1 du Cahier de l'AGA qu'ils ont reçu en début de réunion.

4. Vérification du quorum et du droit de présence.

Le président constate qu'en vertu de nos règlements, le quorum est atteint. De plus, il rappelle aux participants que seuls les membres ont droit de vote et que les observateurs peuvent émettre des opinions, des suggestions ou des commentaires, mais n'ont pas droit de vote ni ne peuvent se présenter aux élections.

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Réjean mentionne que les points 14 et 15 de l'ordre du jour présenté devraient être renumérotés 13 et 14, puisqu'une correction aurait dû être apportée après avoir « copié-collé » l'ordre du jour 2017 et retiré un point qui n'était pas pertinent pour la rencontre de cette année.

Après lecture de l'ordre du jour,

il est proposé par Anne Roussel (399), appuyé par Stella Messier Bellefroid (222),

que l'ordre du jour soit adopté tel que lu en tenant compte que le point « 13 (Varia) » demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité.

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 13 août 2017

Il est proposé par Lise Ferron (384),

Appuyé par Nycole Messier (409)

qu'afin d'alléger la lecture du procès-verbal, le secrétaire se limite à la lecture des propositions (sans nommer les gens qui en ont fait la proposition ou qui l'ont appuyé)

Adopté à l'unanimité.

Après lecture par le secrétaire, il est

proposé par Nycole Messier (409), et appuyé par Lise Ferron (384)

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 août 2017.

Adopté à l'unanimité.

- 7. Rapport du président du conseil d'administration**
Le président, Richard Leonardo (283), présente les grandes lignes du travail accompli par les membres du conseil d'administration au cours de l'année 2017-2018. Le texte du président fait partie de la documentation remise aux membres participants.
- 8. Présentation du rapport financier 2017-2018**
Le rapport financier est présenté par le trésorier, Réjean Messier (12).
- 9. Nomination d'un(e) vérificateur(trice) pour l'année 2018-2019.**
Il est proposé par Lise Ferron (384), et appuyé par Stella Messier (261) que Stella Messier Bellefroid (222) soit mandatée pour faire la vérification financière de l'association pour l'année financière 2018-2019.
- N'ayant pas d'autres propositions, le président d'assemblée demande à Stella Messier Bellefroid (222) si elle accepte ce mandat. Elle accepte.
- Stella Messier Bellefroid (222) est donc mandatée de faire la vérification financière de l'association pour l'année financière 2018-2019.
Adopté à l'unanimité.
- Comme chaque année, il est rappelé que la vérification doit être faite dans les mois qui suivent la fin de l'année financière (idéalement, entre le 15 mai et le 15 juillet) et que cette fonction doit être faite à titre bénévole.
- 10. Ratification des faits et gestes des administrateurs**
Après avoir pris connaissance du travail accompli par les membres du conseil d'administration et du rapport financier, le président demande aux membres une proposition pour ratifier les faits et gestes que les administrateurs ont réalisés au cours de l'année 2017-2018. Il est
Proposé par Alain Messier (290), et
Appuyé par Gilles Messier (3)
de ratifier les faits et gestes des administrateurs pour l'année 2017-2018.
Adopté à l'unanimité.
- 11. Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection.**
Il est proposé par Stella Messier Bellefroid (222), et appuyé par Lise Ferron (384) que Réal Messier (85) soit nommé président d'élection ; et que Réjean Messier (12) soit nommé secrétaire d'élection.
Réal Messier (85) et Réjean Messier (12) acceptent.
Adopté à l'unanimité
- 12. Élections.**
Les personnes dont le mandat se termine cette année sont Richard Leonardo (283), David Messier (347) et Nycole Messier (409).
- Ouverture des mises en candidature :
- Richard Leonardo (283)
proposé par Stella Messier Bellefroid (222)
appuyé par Lise Ferron (384)
- David Messier (347)
proposé par Stella Messier Bellefroid (222)
appuyé par Lise Ferron (384)
- Nycole Messier (409)
proposé par Stella Messier (261)
appuyé par Anne Roussel (399)
- Stella Messier Bellefroid (222)
proposé par David Messier (347)
appuyé par Lise Ferron (384)

RAPPORT DU PRÉSIDENT

2018-2019

Par la présente, j'aimerais vous présenter mon rapport annuel pour l'année débutant le 1^{er} avril 2018 et se terminant le 31 mars 2019.

Encore une fois cette année, nous avons débuté nos activités, le dimanche 22 avril 2018, en répondant à l'invitation de Réal Messier (85) de participer à la 30^e édition de la « Cabane à Sucre » à St-Jude. Il y avait environ 110 personnes présentes dont plusieurs sont membres de notre association. Avant et après le dîner, nous nous sommes rassemblés dans une salle adjacente qui nous était réservée. Encore une fois, Réal avait pris soin de monter une exposition de photos souvenirs, d'albums de généalogie et des documents variés des plus intéressants. Cela nous a permis de faire des rencontres familiales et de tisser des rapprochements avec nos membres et avec d'autres Messier présents. Jusqu'ici, c'est l'activité qui regroupe le plus de Messier. Je profite donc de l'occasion pour remercier Réal de son implication auprès de la grande famille Messier et pour le féliciter du succès sans cesse renouvelé de cette activité.

Le jeudi 10 mai 2018, j'ai eu le plaisir de recevoir Julie et Bill Macier de Green Bay, Wisconsin, pour un tour de ville qui nous a menés de Montréal à Varennes. Bill est un descendant de Michel Messier. Le changement d'orthographe dans son nom de famille s'est produit à la 8^e génération (Bill fait partie de la 12^e génération). De « Messier », notre patronyme est devenu « Macier » pour cette branche de cousins américains. Ce fut une journée vraiment intéressante et bien remplie.

Le dimanche 12 août 2018, Réjean (12) a organisé notre assemblée générale annuelle au Restaurant Mikes de Varennes. Nous avons débuté par un brunch suivi de notre assemblée générale. David (347), Nycole (409) et moi-même (283) étions sortants de charge, mais rééligibles. C'est avec enthousiasme que nous avons soumis nos candidatures et que les membres ont renouvelé nos mandats respectifs. Merci pour votre confiance.

Les membres présents ont démontré leur satisfaction des faits et gestes des administrateurs en adoptant une proposition en ce sens.

Après notre AGA, Anne Roussel (399) nous a fait une présentation du voyage qu'elle et Réjean (12) ont planifié au pays de nos ancêtres pour l'été 2019. N'ayant pas atteint le nombre de 20 participants, notre voyage est en ce moment remis à une année ultérieure. Ce serait vraiment malheureux de ne pas pouvoir le réaliser puisque l'itinéraire est vraiment pensé en fonction des déplacements de nos ancêtres. Alors, je vous demande d'en parler aux membres de votre famille et à vos amis pour nous aider à rejoindre ce chiffre magique de 20 participants, nous permettant ainsi de visiter le pays de nos ancêtres.

Pour bien terminer cette journée, nous nous sommes déplacés dans Varennes pour admirer la maison de Marie-Anne Messier et d'Alexandre Petit ainsi que le Manoir de Michel Messier. Nous avons fait également des arrêts pour montrer aux participants les emplacements du moulin banal de Jean Brodeur ainsi que les vestiges du fortin construit par Michel Messier. Une autre journée bien remplie !

Le 25 août 2018, nos cousins américains tenaient leur réunion bisannuelle des Messier au Vermont. Malheureusement, aucun des membres du CA n'ont pu se joindre à eux cette année pour rencontrer ces membres de la grande famille Messier qui provenaient du Vermont, mais aussi du Michigan, du Massachusetts et de plusieurs autres régions de la côte est Américaine.

Le dimanche 9 décembre 2018, nous étions 27 participants à notre 2^e dîner des Fêtes à la Ferme Équinoxe à Saint-Pie, propriété de Jeannine Messier (373). Organisée de main de maître par Nycole (409), cette activité s'est avérée être un franc succès.

Tout au cours de l'année, nous avons respecté notre engagement de publier trois numéros de notre journal, La Moisson des Messier, et cela, grâce au travail de Réjean (12). Notre page Facebook est très appréciée et cela, est l'œuvre de David (347). Au cours de l'année, nous avons entrepris un autre projet gigantesque, soit de numériser tous les documents de nos Archives pour les rendre accessibles en ligne. Ce nouveau projet est mené par Lise Ferron (384).

Tout au long de l'année, nous avons fait des représentations auprès du Comité de toponymie de Varennes, afin qu'une réunion des membres du comité soit convoquée, leur permettant ainsi de procéder à l'étude de notre demande et, nous l'espérons, de déclarer Michel comme cofondateur de leur ville. De nouveaux délais nous ont été signalés dernièrement, mais soyez assuré que nous ne lâchons pas ce dossier qui est primordial pour nous. Nous sommes patients et optimistes, car nous sommes persuadés que notre demande est légitime.

Suite à la page 8...

Rapport financier 2018-2019

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

REVENUS :

Cotisations	1 282,70 \$
Cotisations payées à l'avance	30,00 \$
La Moisson	- \$
Épinglettes	- \$
Écussons	24,00 \$
Don	295,78 \$
Activités	1232,00 \$
Autre	- \$

Total des Revenus 2 864,48 \$

DÉPENSES :

La Moisson	604,39 \$
Épinglettes	- \$
Écussons	- \$
Site web	225,13 \$
Personne morale	34,00 \$
Activités	1426,46 \$
Frais de bureau	125,18 \$
Frais bancaires	71,40 \$
Autres	48,19 \$

Total des dépenses 2 534,75 \$

Profit / Perte 329,73 \$

Total de l'inventaire 2 553,13 \$

ASSOCIATION DES FAMILLES MESSIER INC

BILAN

du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

ACTIF :

En caisse au 31 mars 2019 10 837,64 \$

Total : 10 837,64 \$

PASSIF :

Compte à payer au 31 mars 2019 173,63 \$

Total : 173,63 \$

ACTIF - PASSIF : 10 664,01 \$

CAPITAL :

Capital au 1 avril 2018 10 334,28 \$

Profit / perte 329,73 \$

Total : 10 664,01 \$

AVOIR NET : 10 664,01 \$

INVENTAIRE

Épinglettes et écussons 616,00 \$

Numéros de La Moisson 1 276,00 \$

Équipements divers 661,13 \$

Total de l'inventaire : 2 553,13 \$

Rapport produit par : David Messier (347)

Signature --- original signé par David Messier ---

Rapport vérifié par : Stella Messier Bellefroid (222)

Signature --- original signé par Stella Messier Bellefroid ---

ce 22 septembre 2019 à Saint-Jean-Baptiste, QC

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux membres
Association des Familles Messier inc.

Nous avons procédé à l'examen du bilan de l'Association des Familles Messiers Inc. au 31 mars 2019, de même qu'à l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 2019. Notre examen a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, vérification sommaire des écritures et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Association.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous égards importants, aux principes comptables généralement reconnus.

Signé : *—original signé par Stella Messier Bellefroid (222)—*
Stella Messier Bellefroid, vérificatrice mandatée

Saint-Jean-Baptiste, QC, le 22 septembre 2019.

RAPPORT DU PRÉSIDENT (suite)

Avant de terminer, et en regardant vers l'avenir, j'aimerais vous présenter quelques projets que j'aimerais mettre de l'avant dès que Michel sera déclaré cofondateur de Varennes. Tout d'abord, je me propose de demander à la ville de Varennes de faire l'acquisition du Manoir de Michel Messier et d'Anne LeMoyne. La compagnie propriétaire serait prête à s'en départir pour la somme de \$100 000 dollars, ce qui nous semble raisonnable. Par la suite, Varennes pourrait en faire un Musée culturel, autour duquel, elle pourrait aménager un petit jardin botanique et une aire de stationnement. Qui sait, ce coin de la ville pourrait accueillir un petit centre commercial avec restaurant et boutique d'objets souvenirs. Puisque nous avons maintenant localisé leurs emplacements, j'aimerais également que des recherches archéologiques soient faites là où se trouvait le fortin de Michel et le moulin à vent de Jean Brodeur, meunier et époux de Marie Anne Messier.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas souligner le travail inlassable et dévoué des membres de notre conseil d'administration. J'apprécie énormément de travailler avec eux.

Veillez agréer, chers membres, mes salutations les plus distinguées.

Richard Leonardo, président

Caramel de pommes du Québec

Ingrédients

- Environ 30 pommes à cuire (La Cortland et la McIntosh sont des bons choix).

Préparation

1. Peler et couper les pommes en morceaux de la grosseur d'une fraise. Ne pas inclure les coeurs de pommes.
2. Déposer le tout dans un caquelon, couvrir.
3. Poser sur la cuisinière à feu très doux et cuire 15 heures. Brasser de temps en temps.

Les pommes contiennent suffisamment de sucre pour qu'on n'ait pas besoin de rajouter un élément sucrant. Pour les dents sucrées, rien ne vous empêche d'en ajouter à la recette.

À essayer sur une rôtie, dans du yogourt ou comme accompagnement pour le porc et le poulet.

Cette recette a été créée par Vivianne Raymond, d'Acton Vale (Prix coup de cœur du concours Cuisinez les Pommes en collaboration avec l'émission Des kiwis et des hommes).

Cuisson: 15 heures

